



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JANVIER 2020 Convocations du 22 janvier 2020

Présents : Mme Brigitte Ligney, M. Alexandre Romain, M. Florian Gaiffe, M. Dimitri Coulouvrat, Mme Patricia Chopard-Lallier, Mme Dominique Myotte-Duquet

Excusés : M. Jérôme Chabod, Mme Colette Cuenot, M. Johnny Droz-Grey, Mme Valérie El Niess

Secrétaire : Mme Dominique Myotte-Duquet

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un changement dans l'ordre du jour. En effet, entre la date de la convocation et la date de cette réunion, un courrier adressé par la région pour l'approbation de la charte du PNR du Doubs Horloger a été reçu en mairie. Tous les membres présents sont d'accord pour délibérer sur ce sujet.

1 DELIBERATION : APPROBATION DU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU DOUBS HORLOGER 2020 -2035

Le 16 décembre 2011, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a engagé la procédure de création du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger. Le long processus d'élaboration a permis de définir les objectifs à atteindre : développer, maintenir et préserver cet espace selon 4 axes :

- 1^{er} axe : biodiversité, patrimoine naturel, culturel et bâtis, paysages (protection et gestion du patrimoine naturel et culturel),
- 2^{eme} axe : urbanisme, énergie, ressources, services et mobilité (aménagement du territoire),
- 3^{eme} axe : économie, agriculture, forêts, tourisme (développement économique et social),
- 4^{eme} axe : gouvernance, éducation environnement, partenariats (accueil, éducation et information).

Toutes les Communes (95), les EPCI du périmètre du PNR Horloger, le Département et la Région doivent nommer des représentants, membres du Comité syndical. Le financement sera assuré par une contribution communale de 2,00 €/an/habitant.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, **sans réserve**,

- le projet de Charte PNR du Doubs Horloger,
- le projet de statuts du Syndicat mixte du PNR du Doubs Horloger,

et autorise Mme le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

2 DELIBERATION : APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT «Agence de Gestion et Développement Informatique» (A.G.E.D.I).

Ce syndicat intercommunal a pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC). A la demande de l'administration, une modification de ses statuts a été approuvée par le comité syndical, en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et en modifiant l'objet du syndicat. Tous les membres doivent approuver ces changements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces changements juridiques et autorise Mme le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

3 DELIBERATION : CONVENTION DE TRANSFERT – LOTISSEMENT PRIVE / PRO IMMO 25 « LE CLOS MERCIER »

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les termes de la convention de transfert concernant le lotissement PRO-IMMO 25 « LE CLOS MERCIER », entre la commune de LA CHENALOTTE et PRO-IMMO 25, représenté par M. Olivier GRILLET, demeurant : 5, route de Gilley – 25390 ORCHAMPS-VENNES.

La convention a pour objet le transfert, dans le domaine privé de la commune, des équipements communs tels qu'ils sont définis dans l'arrêté qui autorise l'aménagement PA 025 149 19 R0001 du 12 juillet 2019 (voiries, espaces de circulation, réseaux d'assainissement, réseaux d'eau potable, réseaux d'éclairage public, etc...) en vue d'un classement ultérieur dans le domaine public de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise**, à l'unanimité, Mme le Maire à signer ladite convention.

4 DELIBERATION : PRESENTATION ET CHOIX DU PROJET – RUE DE LA LIMONADERIE

Le président de la commission Entretien du village, routes et déneigement présente à l'assemblée les propositions du bureau d'études JDBE et celles du service de la sécurité routière. Après discussion, le Conseil décide de :

- créer une chaussée de 3.50 m,
- mettre la rue en double sens,
- limiter la vitesse à 30 km/h,
- élargir le virage (proximité rue des Jonquilles),
- créer une partie piétonne de 1.40 m en enrobé coloré.

Afin de faire respecter la limitation de vitesse, il est aussi décidé de faire une chicane et un aménagement en haut de la rue de la Limonaderie. Par ailleurs, la pause d'une haie avec un éventuel modelage de terrain au niveau du rétrécissement rue de la Limonaderie / route départementale sera réalisé. Ces aménagements routiers s'accompagneront d'une révision de l'éclairage public (ajout d'un candélabre, déplacement d'un autre, changement de luminaires) et de la création de places de parking vers le local technique.

5 DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION (DETR)

Dans l'attente de la mise à jour des coûts des travaux, ce point ne peut pas être valablement délibéré.

6 DELIBERATION : VALIDATION DU PROGRAMME SYDED 2020

Suite à l'étude réalisée par le Syndicat mixte d'Energie du Doubs (SYDED), l'éclairage public sera rénové dans les rues de l'Eglise, des Ecoles, de Rosemont, de la Fontaine, des Tilleuls, des Palais, Charlemagne. Le montant total s'élève à **201 650.00 € TTC**.

Le Conseil Municipal autorise Mme le maire à signer la convention avec le SYDED, la délégation de la maîtrise d'ouvrage et tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

7 DELIBERATION : VALIDATION DE DEVIS

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les devis suivants :

- Etude et proposition de solution de l'acoustique de la petite salle des fêtes accueillant le périscolaire (Planair – 25800 Valdahon) d'un montant de **1 680.00 € TTC**,
- Salle de classe – 3, rue des Ecoles : dépose et installation d'un nouveau convecteur 1 500W (ETS Guillaume Daniel – 25210 Bonnetage) d'un montant de **572.89 € TTC**.

POINTS DIVERS :

Etude faisabilité école

Cette étude a été réalisée par Cap Architecture (Le Russey) pour un montant de 1'980.00 € TTC. L'estimatif des travaux pour le regroupement des deux classes de la commune s'élève à 782'640,00 € TTC.

Convention trente millions d'amis

Ladite convention est prorogée jusqu'à fin mars 2020.

DATES A RETENIR :

- Souper dansant du foot ASNCC – Samedi 07 mars 2020 à 19h30 - Salle des fêtes de Noël-Cerneux
- Thé dansant du Club des Aînés – Dimanche 08 mars 2020 à 14h30 - Grande salle des Tilleuls.

ELECTIONS MUNICIPALES :

- 1^{er} tour – Dimanche 15 mars 2020 de 8h00 à 18h00 - Bureau de vote
- 2^{ème} tour – Dimanche 22 mars 2020 de 8h00 à 18h00 - Bureau de vote